



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

75002 PARIS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2022



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

Claude JANUS

75002 PARIS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Capital : 240 350 Euros

Numéro R.C. : 352 415 426

Lieu d'inscription : PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Exercice clos le 31 décembre 2022



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport spécial et sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

A l'ensemble des Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1 – Conventions de refacturation des frais de direction et de frais technique

• Sociétés concernées : GROUPE NEVIS envers INFOCLIP SA

La répartition ci-dessous est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

- Les charges administratives seront réparties 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- La commission de commercialisation restera fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées.
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés (salaires et charges sociales en conformité strictes avec les livres de paie).

Un avenant a été conclu en date du 02 Janvier 2020 :

- Les frais techniques seront facturés à 50% du coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant a été conclu en date du 03 Janvier 2021 :

- Les frais techniques seront facturés à 50% du coût de revient des salariés
- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 10% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant a été conclu en date du 02 Janvier 2022 :

- Les frais techniques seront facturés à 60% du coût de revient des salariés
- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 20% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance réglée pour l'exercice écoulé s'élève à 103 943€ HT

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SG SAS envers INFOCLIP SA**

La répartition ci-dessous est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 70% à la charge d'INFOCLIP SA
- La commission de commercialisation sera fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées.
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés

Un avenant a été conclu en date du 03 Janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 65% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les frais techniques seront refacturés à hauteur de 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions restent inchangées

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Un avenant a été conclu en date du 02 Janvier 2022 et précise les termes suivants :

- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 40% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions restent inchangées

La redevance réglée pour l'exercice écoulé s'élève à 122 333€ HT

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers FILNET SARL**

La société INFOCLIP SA apporte à la société FILNET SARL la gestion des services administratifs, commerciaux et de direction.

- Service administratif : facturation de 5% de la totalité des frais de services administratifs facturés à FILNET SARL.
- Service de direction : facturation de 5% de la totalité des frais de direction facturés à FILNET SARL.
- Commission de commercialisation : facturation de 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2012 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge de FILNET
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2015 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 15% à la charge de FILNET
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Un avenant n° 3 a été conclu le 2 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2018 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge de FILNET SARL
- Les charges de Direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 17% à la charge de FILNET SARL,
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Un avenant n° 4 a été conclu le 2 janvier 2020 applicable au 1^{er} janvier 2020 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge de FILNET SARL
- Les charges de Direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 0% à la charge de FILNET SARL,
- La commission de commercialisation est fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant n°5 a été conclu le 03 janvier 2021 applicable au 1^{er} janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 1% à la charge de FILNET SARL
- Les prestations techniques seront réparties à hauteur de 5% à la charge de FLINET SARL
- Les autres dispositions sont inchangées

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport spécial et sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

Un avenant n°6 a été conclu le 02 janvier 2022 précise les termes suivants :

- Les prestations techniques seront réparties à hauteur de % à la charge de FLINET SARL
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance pour l'exercice écoulée s'élève à 5 660€ HT.

• Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers INFOCLIP SG SAS

La société INFOCLIP apporte à la société INFOCLIP SG la gestion des services administratifs, commerciaux et de direction.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

- Service administratif : facturation de 40% de la totalité des frais de services administratifs facturés à INFOCLIP SG SARL.
- Service de direction : facturation de 40% de la totalité des frais de direction facturés à INFOCLIP SG SARL.
- Commission de commercialisation : facturation de 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2012 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 4 janvier 2013 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 35% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2014 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2015 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 35% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2017, avenant n° 7, à la convention initiale du 15 février 2003.

A compter du 1^{er} janvier 2017, deux modifications sont intervenues :

- Les charges administratives seront réparties 30 % à la charge d'INFOCLIP SG SARL et le solde à la charge d'INFOCLIP SA
- Les charges de direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 25 % à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les autres dispositions sont inchangées.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Les avenants du 4 janvier 2013, du 2 janvier 2014 et du 2 janvier 2015 précisent que les prestations commerciales peuvent être réciproques. La commission de commercialisation est également fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Un avenant n°8 a été conclu le 2 janvier 2018 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 15% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 0% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation sera de 0% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant n°9 a été conclu le 2 janvier 2019 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les autres dispositions sont inchangées

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant n°10 a été conclu le 2 janvier 2020 et précise les termes suivants

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance pour l'exercice écoulé s'élève à 122 310.93€ HT

• Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers GROUPE NEVIS SAS

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Une convention avait été établie avec le Groupe NEVIS SAS, en date du 30 janvier 2005.

Un avenant n° 1 intervient en date du 2 janvier 2017.

Les deux modifications suivantes sont intervenues, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Les charges administratives seront réparties sur la base de 15 % à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)

Un avenant n° 2 intervient en date du 2 janvier 2019 et précise les termes suivants :

A compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Les charges administratives, de Direction et la commission de commercialisation seront réparties sur la base de 0% à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)

Un avenant n° 3 intervient en date du 2 janvier 2020 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives, seront réparties sur la base de 10% à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)
- Les autres dispositions sont inchangées

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant n° 4 intervient en date du 3 janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les frais techniques seront refacturés à hauteur de 10% du coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant n° 5 intervient en date du 02 janvier 2022 et précise les termes suivants :

- Les frais techniques seront refacturés entre 10% et 15% du coût de revient des salariés, en fonction des prestations effectués
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance pour l'exercice écoulé est de 103 779€ HT.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

2 - Bail commercial :

- **Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « SCI COMPAGNIE IMMOBILIERE ARGOS »**

La société SCI COMPAGNIE IMMOBILIERE ARGOS loue à la société INFOCLIP SA les biens et droits immobiliers sis 20 rue de la Michodière, 75002 PARIS.

Le loyer annuel prévu est de 39 000€ HT par trimestre soit 91 000 € HT pour l'exercice.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2020 et précise que le loyer prévu est de 52 800€ HT par trimestre soit 211 200€ HT par exercice.

3- Convention de gestion de trésorerie :

- Sociétés concernées : INFOCLIP SA, INFOCLIP SG SARL, et FILNET SARL

Ces sociétés conviennent d'affecter leur trésorerie excédentaire prioritairement aux besoins de financement court terme des autres sociétés du groupe et réciproquement de bénéficier d'avances de trésorerie émanant des autres sociétés du groupe.

Ces avances sont productives d'intérêts égaux au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles.

Ceci n'a pas été appliqué cette année.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

4 - Convention de sous-traitance :

- Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « INFOCLIP ISRAEL LTD ».

La société INFOCLIP SA sous traite à la société INFOCLIP ISRAEL LTD une partie de ses missions. Ces prestations seront facturées à INFOCLIP SA aux temps passés calculés en jour de travail.

Cette sous-traitance s'élève à 73 610 € HT pour l'exercice.

5- Conventions de mise à disposition de personnel

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

- Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « FILNET SARL ».

La société FILNET SARL facture de la mise à disposition de personnel à la société INFOCLIP SA. Ces prestations sont refacturées au coût de revient des salariés (bruts + charges).

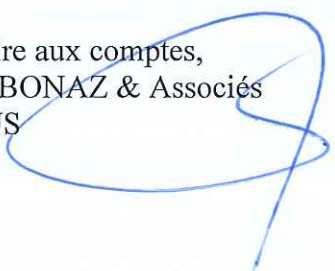
Aucune prestation n'a été effectuée au cours du présent exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Grenoble, Le 20 juin 2023

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Le commissaire aux comptes,
SAS JANUS BONAZ & Associés
Claude JANUS





Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport spécial et sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

Claude JANUS

75002 PARIS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Capital : 240 350 Euros

Numéro R.C. : 352 415 426

Lieu d'inscription : PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Exercice clos le 31 décembre 2022



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'ensemble des Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Siège :

26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

SA INFOCLIP

- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des Procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, Le 20 juin 2023

Le commissaire aux comptes,
SAS JANUS BONAZ & Associés
Claude JANUS

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	530 633	153 338	377 295	387 404	- 10 109
Concessions, brevets, droits similaires	27 425	19 417	8 008	6 066	1 942
Fonds commercial	99 500		99 500	99 500	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	349 457	242 432	107 025	75 017	32 008
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 315 854	60 000	1 255 854	1 234 724	21 130
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	215 512		215 512	216 393	- 881
TOTAL (I)	2 538 381	475 187	2 063 194	2 019 104	44 090
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	16 712		16 712	8 321	8 391
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 804 366	105 613	1 698 753	1 655 457	43 296
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	13 281		13 281		13 281
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	114 414		114 414	62 310	52 104
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 303		85 303	63 660	21 643
. Autres	415 334		415 334	549 726	- 134 392
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	294 953		294 953	364 253	- 69 300
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	71 279		71 279	16 157	55 122
TOTAL (II)	2 815 643	105 613	2 710 030	2 719 885	- 9 855
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 354 024	580 800	4 773 224	4 738 988	34 236

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	240 350	240 350	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 525 015	1 525 015	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	24 035	24 035	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	448 674	387 033	61 641
Résultat de l'exercice	38 886	61 641	- 22 755
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 276 960	2 238 074	38 886
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	571 516	632 000	- 60 484
. Découverts, concours bancaires	26 860	1 011	25 849
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	254 983	250 246	4 737
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	821 059	662 342	158 717
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	78 426	64 706	13 720
. Organismes sociaux	405 327	518 848	- 113 521
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	248 448	308 968	- 60 520
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 551	23 616	- 13 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	56 093	39 177	16 916
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	23 000		23 000
TOTAL (IV)	2 496 264	2 500 914	- 4 650
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 773 224	4 738 988	34 236

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	1 282 131		1 282 131	973 084	31,76
Production vendue biens					
Production vendue services	2 966 408	40	2 966 448	2 615 166	13,43
Chiffres d'affaires Nets	4 248 539	40	4 248 579	3 588 250	18,40
Production stockée					
Production immobilisée			82 670	161 098	- 78 428
Subventions d'exploitation					-48,68
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			19 462	23 833	- 4 371
Autres produits			28	10	- 18
Total des produits d'exploitation (I)			4 350 739	3 773 192	577 547
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 109 413	844 549	264 864
Variation de stock (marchandises)			-8 391	17 447	- 25 838
Achats de matières premières et autres approvisionnements					-148,09
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			1 808 713	1 610 855	197 858
Impôts, taxes et versements assimilés			1 845	18 911	- 17 066
Salaires et traitements			813 951	796 392	17 559
Charges sociales			347 828	356 356	- 8 528
Dotations aux amortissements sur immobilisations			147 240	95 136	52 104
Dotations aux provisions sur immobilisations					54,77
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 166	4 097	- 931
Dotations aux provisions pour risques et charges					-22,72
Autres charges			4 600	13 436	- 8 836
Total des charges d'exploitation (II)			4 228 364	3 757 181	471 183
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			122 375	16 011	106 364
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					664,32
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			25	3	22
Reprises sur provisions et transferts de charges					733,33
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			25	3	22
Dotations financières aux amortissements et provisions					733,33
Intérêts et charges assimilées			14 610	9 834	4 776
Différences négatives de change					48,57
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			14 610	9 834	4 776
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-14 585	-9 831	- 4 754
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			107 790	6 180	101 610
					N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		600	- 600	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		600	- 600	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 831	2 613	118 218	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	177		177	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	121 008	2 613	118 395	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-121 008	-2 013	- 118 995	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-52 104	-57 474	5 370	9,34
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 350 764	3 773 795	576 969	15,29
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	4 311 878	3 712 154	599 724	16,16
RESULTAT NET	38 886	61 641	- 22 755	-36,92
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				